

COMMUNE DE BÉDARRIDES

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023/055

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASBC

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	22	26	07/12/2023	07/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Patricia NICOLAS, Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie KANTE, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, Isabelle DUCRY Adjointes au Maire ;

Ainsi que ; Odile PARRENO, Gaëlle RICHARD, Eva BOCCABELLA, Julien LETOFFE, Magali DE FUENTES, Laurent MUS, Clotilde COUDENNE, Michel PERRAND, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Maryse TORT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Laure COMTE-BERGER	qui donne pouvoir à	Isabelle DUCRY
Marc DOVESI	qui donne pouvoir à	Gaëlle RICHARD
Anthony SUBER	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Dimitri CORTES	qui donne pouvoir à	Eva BOCCABELLA
Jean-Yves LAUGIER	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Marie-Dominique SARRAIL

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Jean Louis TARTEVET

Secrétaire de séance :

Eva BOCCABELLA

Rapporteur, Jean BERARD, Maire

Monsieur le Maire précise immédiatement que Monsieur Daniel BOCCABELLA, et Madame Maryse TORT, membre du comité directeur de l'ASBC RUGBY, ne participeront ni au vote ni aux débats relatifs à ce point de l'ordre du jour.

La volonté de la Commune est de renouveler son soutien à l'association de type loi 1901 dénommée Avenir Sportif de Bédarrides et de Châteauneuf-du-Pape section Rugby (ASBC Rugby) en reconduisant la convention de partenariat qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'ASBC Rugby entend poursuivre conformément à ses statuts.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **APPROUVE** le versement, au mois de janvier 2024, d'un acompte d'un montant de 30 000 €, à valoir sur le montant de la subvention qui sera adoptée lors du vote du budget en faveur de l'ASBC Rugby ;
- **DIT** que le vote du BP 2024 définira le montant total de la subvention allouée, un deuxième versement pouvant alors intervenir en faveur de l'association ASBC Rugby ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

14 décembre 2023

Le secrétaire de séance,
Eva BOCCABELLA



Le Maire,
Jean BERARD



RESULTAT DU VOTE :

Délibération N°2023/055	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBC	Pour :	26	UNANIMITÉ
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication